

<https://dijon.snes.edu/spip/spip.php?article1141>



Réunion des TZR : mercredi 28 septembre, à 14h30, à Auxerre

- Technique - Départements - Yonne - Archives - Unes de l'année scolaire 2005-2006 -



Publication date: vendredi 23 septembre 2005

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

- 18 h de cours partagées entre un collège et un lycée professionnel,
- 9 h de cours en collège dans une discipline qui n'est pas celle du concours de recrutement et 9h en rattachement dans un lycée éloigné de 35 km du collège,
- 18h de cours en LP dans une discipline qui n'a rien à voir avec celle du CAPET,
- 0h de cours au 2 septembre après en avoir eu 18 en collège ... pendant les 2 mois de vacances,
- ...

Choix ou résultats malheureux des mutations, les postes de TZR ne correspondent plus en rien à ce pour quoi ils ont été créés. **Devenus des « moyens d'ajustement », ils permettent au rectorat d'éviter d'implanter les postes fixes nécessaires dans les établissements** : besoin de 18h de lettres-histoire dans un lycée professionnel ? et hop, un TZR d'histoire-géo fera l'affaire.

Cette année, bien plus encore que les précédentes, les TZR nommés dans l'Yonne sont dans des situations difficiles. A se demander si, dans certaines disciplines au moins, le rectorat et le ministère ne souhaitent pas décourager les collègues d'être enseignant tant ils leur imposent tout et n'importe quoi ! On avait connaissance de TZR utilisés au CDI de leur établissement de rattachement, d'autres affectés dans 3 établissements, d'autres encore (parfois les mêmes...) dont le rectorat magouillait le PV d'affectation initial pour ne pas avoir à leur payer l'indemnité de déplacement, mais, cette année, on frise le délire !

Il est temps que le rectorat arrête les dégâts !

Certains TZR nous ont déjà contactés, nous connaissons la situation, particulièrement précaire, d'autres d'entre eux, par notre réseau de correspondants SNES dans les établissements du département. Il nous semble qu'il est dans l'intérêt de tous les collègues TZR, syndiqués au SNES ou non, de se réunir pour mettre en commun tous les problèmes auxquels ils sont confrontés en ce début d'année et pour que nous puissions, ensemble :

- élaborer la liste des questions touchant au respect (ou plutôt ... au non-respect) du statut de TZR (quels sont les droits qui ne sont pas appliqués)
- recenser toutes les situations personnelles difficiles
- décider ensemble de la ou des actions les plus efficaces à mener pour que la vie professionnelle des TZR ne soit plus une vie de galère.

C'est pour vous informer de vos droits, débattre et construire avec vous des pistes d'actions que le SNES-FSU de l'Yonne vous invite à participer à la

Réunion TZR Mercredi 28 septembre à 14h30
Au local de la FSU-89, 2 avenue Courbet
(vers l'inspection académique) à Auxerre